



08 février 2019

CIRCULAIRE CTOI 2019-09

Madame/Monsieur,

DEMANDE DE L'ÉTAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE VISANT A MODIFIER LES INFORMATIONS RELATIVES AU PAVILLON DU NAVIRE DE PECHE KIM SENG DENG 3 FIGURANT SUR LA LISTE DES NAVIRES INN DE LA CTOI

Je vous prie bien vouloir trouver, ci-joint, un courrier de l'État plurinational de Bolivie, adressé à la Présidente de la Commission.

Ce courrier affirme catégoriquement que le navire KIM SENG DENG 3 ne bat pas le pavillon de l'État plurinational de Bolivie. Après avoir consulté la Présidente de la Commission, et compte tenu des potentielles répercussions que cette association pourrait avoir pour l'État plurinational de Bolivie, je souhaiterais, à titre exceptionnel, inviter les délégués des États membres de la CTOI à étudier cette demande et à indiquer s'ils sont d'accord, ou non, pour modifier les données concernant le pavillon du navire, KIM SENG DENG 3, figurant sur la Liste des navires INN de la CTOI.

En cas d'accord, les données indiqueront que le pavillon du navire est «Inconnu». Si une objection est présentée, cette question sera renvoyée à la prochaine réunion du Comité d'Application, au mois de juin 2019.

Une absence de réponse sera considérée comme une acceptation de modification des données relatives au navire KIM SENG DENG 3, figurant sur la Liste des navires INN de la CTOI.

Je vous prie de bien vouloir soumettre tout commentaire à l'adresse IOTC-Secretariat@fao.org avant le 8 mars 2019.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièce jointe :

- Courrier de l'État plurinational de Bolivie

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du sud, Sri Lanka, Soudan, République Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni (TOM), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Président de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC, Autorité Maritime de l'État plurinational de Bolivie.

Ce message est envoyé uniquement par email.



La Paz, le 25 janvier 2019
DGIMFLMM-UBPM N°018/19

Mme Susan Imende Ugandi
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN

Madame la Présidente,

Je saisis cette opportunité pour vous présenter mes cordiales salutations. J'ai le grand plaisir de m'adresser à votre Autorité en ce qui concerne la Liste des navires INN de la CTOI, en date du 7 décembre 2018, qui inclut le navire « **KIM SENG DENG 3** », battant supposément pavillon bolivien et ayant réalisé des activités allant à l'encontre des résolutions de la CTOI.

À cet égard, l'État plurinational de Bolivie, à travers l'Autorité Maritime, a révisé les bases de données correspondant au Registre international bolivien des navires et à l'Unité de pêche maritime bolivienne, en vérifiant que ledit navire n'a jamais figuré sur le Registre bolivien et n'a jamais obtenu de licence de pêche auprès de l'État plurinational de Bolivie.

Ainsi, au nom de l'État plurinational de Bolivie, je demande au Secrétariat de la CTOI **d'exclure de la liste des navires INN de la CTOI le nom de la Bolivie** des informations relatives à ce navire exerçant la pêche illicite, étant donné que **l'État plurinational de Bolivie ne l'a pas enregistré.**

Ce faisant, je souhaiterais réitérer l'engagement de la présente Autorité maritime dans la lutte contre la pêche illicite ainsi qu'envers le respect des réglementations de la Commission.

À cet effet, je vous réitère, Madame la Présidente, l'expression de ma parfaite considération.

Carlos Roger Mita Rodriguez
Vice-amiral
**AUTORITÉ MARITIME
DE L'ÉTAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE**